



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/553
22 juin 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 19 JUIN 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur la situation en Guinée-Bissau.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Signé) John WESTON

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur la
situation en Guinée-Bissau

L'Union européenne est profondément préoccupée par l'aggravation de la situation en Guinée-Bissau, à la suite de la tentative de coup d'État perpétrée récemment.

L'Union européenne est particulièrement préoccupée par les informations faisant état de victimes parmi la population civile, tant à Bissau que parmi ceux qui fuient le théâtre des combats. Elle exhorte les mutins à déposer leurs armes, ce qui permettrait le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel et mettrait un terme aux effusions de sang.

L'Union européenne déclare en outre qu'elle est prête à fournir une assistance humanitaire dès que la situation sur place permettra de parvenir jusqu'à ceux qui en ont besoin.

Les pays d'Europe centrale et orientale et Chypre, associés à l'Union européenne, et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.